



Délégation de service public

de la fourrière municipale des véhicules

Procès verbal de la commission de délégation de service public

Ouverture des offres

Le mardi 8 juin 2004 à 9h00, la commission de délégation de service public, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUYARD, Adjoint au Maire, et composée conformément à la délibération du 13 avril 2001:

- Madame Monique KOWALSKI, Conseillère Municipale,
- Monsieur Brahim SADOUNI, Conseiller Municipal,
- Monsieur Philippe PIQUET, Conseiller Municipal Délégué,
- Monsieur Didier BRARD, Conseiller Municipal,
- Madame Catherine DUPRAY, Conseillère Municipale.
- Madame Josette CHEVAL, Adjointe au Maire,
- Monsieur Alain ABDELHADI, Conseiller Municipal,
- Madame Jocelyne MEHAIGNERY, Conseillère Municipale,
- Madame Anne PAILLARD, Conseillère Municipale,
- Monsieur Philippe LESCENE, Conseiller Municipal,

s'est réunie en l'Hôtel de Ville, en vue de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres reçues en réponse à l'avis d'appel public à la concurrence concernant la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière municipale des véhicules.

I - AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE DES 20 ET 27 FEVRIER 2004

La présente consultation a pour objet l'exploitation de la fourrière municipale des véhicules.

La délégation de service public commencera le 1^{er} novembre 2004 (date prévisionnelle).

Les candidats doivent présenter un dossier d'offres constitué des documents suivants :

- un document programme daté et signé, précédé de la mention « lu et approuvé »,
- un projet de règlement intérieur,
- un compte prévisionnel d'exploitation du périmètre de la délégation présenté en euros, sur deux durées possibles de délégation :
 - une durée de 5 ans
 - une durée de 8 ans
- un plan d'amortissement prévisionnel des travaux de début d'exploitation,
- un plan de maintenance et d'entretien annuel des équipements et installations nécessaires pour assurer l'exécution du service public,
- un plan d'amortissement pour les opérations de renouvellement éventuel des équipements et installations.

Les offres remises par les candidats sont examinées par la Commission en considération de critères techniques, économiques et financiers.

- les moyens logistiques (site de gardiennage, bureaux, matériels roulant d'exploitation), les moyens humains mis en œuvre pour assurer les missions de service public et les délais d'intervention. Une attention particulière sera portée sur la capacité du futur délégataire à mettre en place des outils partagés de suivi et de gestion de l'activité (équipements informatiques). NOTE :70/100

- la sincérité et l'équilibre des comptes prévisionnels d'exploitation. Une attention particulière sera portée sur les prévisions de renouvellement et d'amélioration des équipements et installations. NOTE : 30/100

La commission émet un avis motivé sur les offres reçues et établit une liste des candidats par ordre préférentiel.

Une note inférieure à 40/100 est éliminatoire.

II – CONDITIONS DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Le règlement de consultation avait fixé initialement au vendredi 21 mai 2004, à 16h45, les date et heure limites de réception des offres. Cette date a été repoussée au vendredi 4 juin 2004 à 16h45.

III – INVENTAIRE DES PLIS RECUS

Après examen du registre des dépôts des offres comportant la date de réception de celles-ci, la Commission de délégation de service public constate que deux plis sont parvenus dans les délais :

Numéro d'ordre	Date d'arrivée	Nom de l'Entreprise
1	4 juin 2004	SEGAR
2	4 juin 2004	VIA STATIONNEMENT

IV – OUVERTURE DES OFFRES

La Commission procède à l'ouverture des deux plis contenant les offres et les enregistre comme suit :

V – AVIS DE LA COMMISSION

Après inventaire des pièces fournies par chacune des entreprises, la Commission demande aux services municipaux une vérification précise et l'analyse technique et financière du contenu de chacune des offres et renvoie son avis à une réunion ultérieure.

Fait à ROUEN , le 8 juin 2004